



Taekwondo Il Gi Dojang Annemasse

Salle Pasteur
Av Pasteur
74100 Annemasse

Contact :
Renaud : 06 52 47 85 45
tkd.annemasse@gmail.com



INSCRIPTION ADULTES (à partir de 15 ans) : Saison 2025 - 2026

- Nom : _____ Prénom : _____
- Date et lieu de naissance : _____ Sexe : Masculin / Féminin
- Nom et prénom du représentant légal pour les mineurs : _____
- Numéro de licence : _____ Grade (ceinture) : _____
- Adresse : _____
- Téléphone : _____ E-mail : _____

		ENTOUREZ VOS CHOIX		
A	Cotisation	Annuelle	Réduite (à partir de la 2ème personne du même domicile)	
		220 €	185 €	X
	Cours Facultatif	Technique ou combat (vendredi soir)	Combat (mercredi, 8-15 ans)	Les 2
		50 €	50 €	75 €
	Licence obligatoire	FFTDA		
		40 €	X	X
	Passeport (validité 8 ans)	Nouveaux adhérents	Renouvellement	
		20 €	20 €	X
NOTEZ LES MONTANTS CORRESPONDANTS				
B	Réduction Atout Jeune		X	X
	Pass Sport		X	X
	Pass' Région		X	X
Total A			X	X
Total B		—	X	X
TOTAL		=	X	X

Paiement uniquement par chèque ou virement bancaire (RIB au verso). Pas d'espèces.

- ☐ Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du Taekwondo.
- ☐ J'autorise le club à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente
- ☐ **Je n'autorise pas** le club à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente

Date :

Signature :

Signature du représentant légal pour les mineurs:

A joindre impérativement avec la fiche d'inscription :

- **Le règlement correspondant au montant total, chèque à l'ordre de « Taekwondo Il Gi Dojang Annemasse » ou virement bancaire en indiquant le nom du licencié.
IBAN : FR76 1810 6000 3896 7183 3408 729
Code BIC/SWIFT : AGRIFRPP881**
- **Certificat médical obligatoire pour la pratique du Taekwondo ou arts martiaux (à remplir sur le passeport pour ceux qui en possèdent un)**
- **1 photo pour les nouveaux adhérents**

IL GI DOJANG / REGLEMENT INTERIEUR

1. Chaque début d'entraînement commence par le salut au Maître.
2. Le pratiquant doit respecter le lieu d'entraînement ainsi que les vestiaires et les toilettes.
3. L'alcool, la cigarette, la drogue sont strictement interdits dans le Dojang, l'exclusion est immédiate.
4. La tenue "dobok" est obligatoire et aucune autre tenue n'est acceptée. Elle doit être propre et repassée.
5. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés.
6. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.
7. Une fois l'entraînement commencé, demander l'autorisation du professeur avant de quitter la salle.
8. Informer le comité en cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif.
9. Celui qui arrive en retard doit saluer le Maître et effectuer l'échauffement avant de rejoindre l'équipe.
10. Les nouveaux venus qui arrivent d'une autre école doivent présenter un certificat ou un diplôme reconnu avant d'être autorisé à porter leur ceinture. Ceci, quel que soit le niveau excepté si le pratiquant est de passage.
11. Le passage de grade est gratuit et se fera deux ou trois fois dans l'année.
12. Si le Maître est en retard, l'élève le plus gradé donne l'échauffement.
13. Le Maître est seul responsable du déroulement du cours.
14. L'accès au cours n'est possible que si le dossier est complet et la cotisation réglée.
15. Aucun remboursement des cotisations, même partiel, ne sera effectué un mois après la date d'inscription.
16. Tous les adhérents doivent être couverts par une assurance personnelle en cas d'accidents, ainsi que par une assurance responsabilité civile privée.
17. La responsabilité du Maître se limite uniquement au Dojang (salle d'entraînement) et aux heures des cours (ni avant les horaires indiqués, ni après), ainsi qu'aux stages et compétitions ayant lieu à l'extérieur du Dojang.
18. Les parents doivent s'assurer de la présence du Maître avant de s'en aller et doivent être à l'heure pour récupérer leurs enfants.
19. Le certificat médical à la pratique et à la compétition du Taekwondo et Hapkido est obligatoire et doit être remis en même temps que la fiche d'inscription.
20. Le pratiquant est responsable de déclarer tout autre problème physique pouvant intervenir pendant l'entraînement.
21. La présence à l'assemblée générale de l'association du membre ou d'un de ses représentants est obligatoire.
22. Toute personne inscrite ou désirant s'inscrire s'engage à respecter ce règlement dans sa totalité et sans condition.